Nations Unies A/70/165

Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 99 e) de l'ordre du jour provisoire*
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Durant la période à l'examen, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu deux réunions. La trente-neuvième réunion ministérielle s'est tenue du 1er au 5 décembre 2014 à Bujumbura et la quarantième du 1er au 5 juin 2015, à Luanda. Ces deux réunions ont été organisées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), en sa qualité de secrétariat du Comité.

Lors de ces deux réunions, le Comité a passé en revue la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale et formulé des recommandations précises concernant les mesures à prendre pour régler les questions de sécurité actuellement inscrites à son ordre du jour. À sa quarantième réunion, le Comité a examiné avec inquiétude les situations au Burundi et en République centrafricaine et lancé deux appels à leur sujet (voir annexes II et III).

Le Comité a évalué les progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale sur la base de la feuille de route qu'il avait adoptée à sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue du 5 au 9 décembre 2011, à Bangui.

* A/70/150.

15-12310 (F) 130815 180815

Merci de recycler

Le thème particulier retenu pour la trente-neuvième réunion avait trait à la question de Boko Haram, en raison des incidences croissantes des activités de ce groupe terroriste basé au Nigéria sur les États d'Afrique centrale. À l'issue du débat ministériel, la réunion a adopté la Déclaration de Bujumbura sur la lutte contre la menace que constitue Boko Haram (voir annexe I).

Le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Sommet de Yaoundé de juin 2013 sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, notamment l'inauguration du Centre interrégional de coordination et le transfert du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et a encouragé les États membres à redoubler leurs efforts pour rendre ces institutions pleinement opérationnelles.

Le Comité a débattu des conséquences du braconnage et du commerce illicite d'espèces sauvages pour la sous-région et passé en revue les initiatives prises par les États membres pour lutter contre ce phénomène croissant, notamment la tenue, en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, d'une réunion de haut niveau coorganisée par le Gabon et l'Allemagne et la tenue, en République du Congo, d'une conférence internationale sur cette question.

Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et la CEEAC ont indiqué au Comité où en étaient la signature et la ratification des instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération dans la sous-région, à savoir la Convention de Kinshasa et le Traité sur le commerce des armes.

Au cours de sa quarantième réunion, le Comité a examiné les recommandations issues de l'examen stratégique interinstitutions du BRENUAC, s'est prononcé en faveur du renforcement des capacités du Bureau et a encouragé les États membres du Comité à œuvrer en faveur de l'adoption des recommandations dans les organes pertinents des Nations Unies.

Il est prévu que la quarante et unième réunion ministérielle se tienne à Libreville avant la fin de 2015.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/73, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale s'est félicitée des efforts déployés par le Comité consultatif permanent en vue de remédier aux menaces transfrontalières qui pèsent sur la sécurité de l'Afrique centrale. Elle a également réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il a apporté au Comité, salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et vivement encouragé les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer les travaux du Bureau. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à fournir l'assistance dont le Comité a besoin pour assurer le succès de ses réunions ordinaires bisannuelles. Elle lui a également demandé de lui présenter à sa soixante-dixième session un rapport sur l'application de la résolution 69/73.

3. Le présent rapport, établi en réponse à cette demande, traite des activités que le Comité a menées de septembre 2014 à août 2015.

II. Activités du Comité

4. La trente-neuvième réunion ministérielle du Comité s'est tenue à Bujumbura du 1er au 5 décembre 2014 et la quarantième à Luanda, du 1er au 5 juin 2015. L'Angola, le Burundi, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad ont participé aux deux réunions.

5. Les entités suivantes ont également participé en qualité d'observateurs à l'une des réunions ou aux deux : Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Département des affaires politiques, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et BRENUAC.

6. Lors de la trente-neuvième réunion, le coordonnateur régional pour la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale (voir A/69/783) a été invité à faire un exposé sur le terrorisme, en raison du thème particulier de la réunion qui portait sur Boko Haram. À sa quarantième réunion, le Comité a examiné les recommandations issues de l'examen stratégique interinstitutions du BRENUAC.

7. On trouvera exposées ci-après les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Comité et ses activités au cours de la période à l'examen, lesquelles ont été facilitées par le BRENUAC qui en assure le secrétariat.

A. Examen de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale

8. Le Comité a continué de servir d'enceinte pour l'élaboration d'une vision commune des problèmes de paix et de sécurité en Afrique centrale ainsi que des démarches collectives pour y faire face. Il a examiné, en particulier, l'évolution de la situation dans chaque pays, de même que les principaux problèmes de sécurité transfrontaliers dans la sous-région.

9. Le Comité a notamment examiné les incidences des activités de Boko Haram sur le Cameroun et le Tchad, les activités d'autres groupes armés tels que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et des groupes qui sévissent dans l'est de la République démocratique du Congo, le processus de paix et de transition politique en République centrafricaine, les processus électoraux au Burundi et en République démocratique du Congo, et la situation de la sous-région sur le plan humanitaire et celui des droits de l'homme résultant de ces différentes crises. Le Comité a également examiné certaines questions liées à la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre, à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée et à la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues et le braconnage.

10. S'agissant de Boko Haram, le Comité a adopté, à sa trente-neuvième réunion ministérielle, la Déclaration de Bujumbura (annexe I), dans laquelle il a exprimé sa solidarité avec les États d'Afrique centrale touchés par les activités du groupe; fermement condamné les attaques de Boko Haram dans le nord du Cameroun, pris note des graves répercussions des activités du groupe au Cameroun et au Tchad, proposé d'inscrire la question de Boko Haram à l'ordre du jour du prochain sommet des chefs d'État de la CEEAC et demandé à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale de porter la question à l'attention du Conseil de sécurité. À la suite des exposés faits par mon Représentant spécial devant le Conseil de sécurité les 10 décembre 2014 et 11 juin 2015, celui-ci a adopté des déclarations du Président demandant au BRENUAC de continuer d'aider, selon qu'il conviendra, les États de la région du bassin du lac Tchad à remédier aux effets de cette menace sur la paix et la sécurité, notamment la situation politique, socioéconomique et humanitaire de la sous-région (S/PRST/2014/25 et S/PRST/2015/12).

11. À sa quarantième réunion, le Comité a pris note de la décision prise le 29 janvier 2015 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de déployer la Force multinationale mixte (FMM) pour lutter contre Boko Haram, ainsi que des actions d'opérationnalisation actuellement menées. Le Comité a salué, à cet égard, l'engagement de l'Union africaine, de la CEEAC, de la Commission du bassin du lac Tchad ainsi que d'autres partenaires. Il s'est félicité de la tenue, à Yaoundé, le 16 février, d'un sommet extraordinaire des chefs d'État du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, consacré exclusivement à la question de Boko Haram, et du témoignage de solidarité et de soutien envers le Cameroun et le Tchad exprimé à cette occasion par les États d'Afrique centrale. Il a également pris note de l'initiative des chefs d'État de la CEEAC de convoquer un sommet conjoint de la CEEAC et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le but de définir une approche commune aux États d'Afrique centrale et de l'Ouest face à la menace que constitue Boko Haram. Le 25 mai 2015, le quartier général de la Force multinationale mixte a été officiellement établi à N'Djamena. Le 3 juin, la Commission de défense et de sécurité de la CEEAC a tenu

une réunion extraordinaire pour examiner le projet de feuille de route de la CEEAC pour la lutte contre Boko Haram. Le 11 juin, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad ont adopté le concept stratégique opérationnel de la Force multinationale mixe. Dans le même temps, le 15 juin 2015, trois attentats-suicides coordonnés ont été perpétrés contre le quartier général de la police et l'école de police de N'Djamena, faisant 34 morts (y compris 4 assaillants) et plus d'une centaine de blessés. Boko Haram n'a pas revendiqué ces attentats, mais on présume que le groupe en est responsable.

12. Le Comité a examiné la situation en République centrafricaine ainsi que l'impact régional de la crise. À sa trente-neuvième réunion, il a salué l'établissement de la médiation internationale sous l'égide du médiateur désigné par la CEEAC, à savoir M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, avec le soutien de M. Soumeylou Boubèye Maïga, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, et de M. Abdoulaye Bathily, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC. Il s'est également félicité de la signature, à Brazzaville, le 23 juillet 2014, d'un accord de cessation des hostilités et du transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA.

13. À sa quarantième réunion, le Comité a pris note de la tenue, de janvier à mars 2015, de consultations populaires au niveau des préfectures, et de l'issue positive du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale qui s'est déroulé du 4 au 11 mai 2015, et qui, à la demande des autorités, a été présidé par mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale au nom de la médiation internationale. À l'issue de sa quarantième réunion, le Comité a adopté l'Appel de Luanda sur la situation en République centrafricaine (annexe II), dans lequel il a reconnu le rôle critique joué par la CEEAC dans le règlement de la crise qui secoue le pays, salué les résultats du Forum de Bangui, notamment la signature du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine et les accords conclus entre le Gouvernement et les groupes armés, et invité les partenaires à fournir rapidement les fonds nécessaires pour les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration et la tenue d'élections.

14. À sa quarantième réunion, le Comité a également examiné la situation au Burundi et adopté l'Appel de Luanda sur le Burundi (annexe III), dans lequel il s'est déclaré préoccupé par la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays, s'est félicité de la nomination de M. Goukouni Weddeye, ancien Chef d'État du Tchad, comme Envoyé spécial de la CEEAC pour la région des Grands Lacs et a demandé à la CEEAC d'apporter son soutien aux efforts déployés aux niveaux sous-régional et international pour résoudre la crise au Burundi.

15. Le Comité a également recommandé que soient prises les mesures suivantes en vue de promouvoir la stabilité de la sous-région : action concertée pour faire face aux incidences sécuritaires et humanitaires des activités de Boko Haram, ratification de la Convention de l'Afrique centrale relative au contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation ou assemblage (Convention de Kinshasa), signature et ratification du Traité sur le commerce des armes et poursuite de l'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale.

B. Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale

16. À sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue à Bangui en décembre 2011, le Comité a adopté la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale (voir A/67/72-S/2012/159, annexe, pièce jointe I). Comme suite à la demande de soutien de certains États membres, le BRENUAC, en partenariat avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), et en consultation avec la CEEAC, a entamé un processus de conversion de la feuille de route en une stratégie d'ensemble. En décembre 2012 a été organisé à Brazzaville, en marge de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité, un atelier au cours duquel un réseau régional de spécialistes de la lutte contre le terrorisme a été établi. Au cours de cette réunion a été élaborée et adoptée une feuille de route conforme à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Cette feuille de route prévoit la tenue d'une série d'ateliers thématiques portant sur les questions qu'il est indispensable de traiter pour élaborer une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale.

17. En collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le BRENUAC, a soutenu l'élaboration de la stratégie intégrée en organisant une série d'ateliers en collaboration avec des pays hôtes de la sous-région. Les deux premiers ateliers ont eu lieu en 2014. Au cours de la période à l'examen, le troisième atelier, portant sur les droits de l'homme et la prévention de l'extrémisme violent, s'est tenu à Luanda du 24 au 26 février 2015. Le quatrième, sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, s'est tenu à Libreville, les 19 et 20 mai 2015. Lors des trente-neuvième et quarantième réunions ministérielles, le coordonnateur régional de la stratégie intégrée des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale a informé le Comité des résultats des ateliers qui ont été organisés dans le but d'élaborer cette stratégie intégrée.

18. Le Comité a pris note des autres activités visant à l'élaboration de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme, à savoir le dernier atelier de la série, portant sur les capacités judiciaires, qui doit se tenir à Yaoundé en septembre 2015, une réunion d'experts qui aura pour but de mettre la dernière main au document de stratégie intégrée et d'élaborer le plan d'action, et la présentation de la stratégie et du plan d'action pour adoption à la quarante et unième réunion ministérielle du Comité, qui se tiendra à Libreville. Le Comité a recommandé que, dans l'intervalle, les États membres restent attachés à l'élaboration de la stratégie intégrée.

C. Insécurité transfrontalière : les groupes armés, notamment Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur

19. La question de Boko Haram a été le thème particulier de la trente-neuvième session et, à ce titre, a donné lieu à un exposé du coordonnateur régional sur les causes profondes du terrorisme dans la région. Comme suite à une mission d'évaluation menée au Cameroun et au Tchad en octobre 2014, conformément aux

recommandations de la trente-huitième réunion ministérielle, le BRENUAC a rendu compte au Comité de l'intensification des activités de Boko Haram et de leurs conséquences pour les populations touchées. Au cours du débat complémentaire qui a eu lieu pendant la quarantième réunion, le BRENUAC a également informé le Comité de la tournée diplomatique que mes représentants spéciaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest ont effectuée conjointement en avril 2015 dans les pays du bassin du lac Tchad touchés par Boko Haram et au Bénin. Ils se sont entretenus à cette occasion avec les Présidents du Bénin, du Niger, du Nigéria et du Tchad, le Premier Ministre du Cameroun et le Président nouvellement élu du Nigéria.

20. Au cours des deux réunions ministérielles, les États membres ont discuté de la détérioration de la situation sécuritaire, socioéconomique et humanitaire et des droits de l'homme résultant des agissements du groupe dans les zones touchées du Cameroun et du Tchad. Le Comité a également passé en revue les différentes mesures d'ordre politique et technique prises par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et le Bénin pour mobiliser une action militaire collective contre le groupe. Ces efforts ont notamment visé à rendre opérationnelle la Force multinationale mixte à la suite de la décision de la déployer prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 29 janvier 2015. Les États membres du Comité ont ensuite adopté la Déclaration de Bujumbura.

21. Durant la période à l'examen, le BRENUAC a également informé le Comité des activités de la LRA, notamment ses actions récentes en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Le Bureau régional a également rendu compte de ses propres activités, menées en étroite coordination avec l'Union africaine, afin de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481, annexe). Celles-ci ont notamment consisté à effectuer des missions diplomatiques conjointes dans les pays touchés et à organiser des réunions de coordination semestrielles.

22. La CEEAC a appelé l'attention sur les moyens et les activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda, des Forces démocratiques alliées et des Forces de résistance patriotique en Ituri présentes dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que d'autres groupes actifs dans la région, ainsi que sur les efforts déployés par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour lutter contre ces groupes.

D. Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

23. À sa trente-neuvième réunion, le Comité a examiné les progrès accomplis dans l'application des recommandations du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013. Il a été question notamment de l'inauguration, le 11 septembre 2014, du Centre interrégional de coordination, géré conjointement par la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, en coopération avec le pays hôte (le Cameroun). Le Comité a également pris note du transfert, le 20 octobre 2014, du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale du Congo à la CEEAC. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait là d'avancées importantes dans l'établissement d'un dispositif régional d'échange d'informations

pour la lutte contre les actes de piraterie et vols armés en mer dans le golfe de Guinée. Le Comité a encouragé les États membres à redoubler d'efforts pour rendre ces institutions pleinement opérationnelles, conformément aux décisions du Sommet de Yaoundé.

E. Braconnage et commerce illicite d'espèces sauvages

24. Le Comité a examiné les conséquences sur l'environnement, l'économie et la sécurité du braconnage et du commerce illicite de la flore et de la faune sauvages en Afrique centrale, y compris leurs liens possibles avec le financement illicite de groupes armés. Il a passé en revue les actions entreprises par les États membres et leurs partenaires pour lutter contre ce phénomène croissant. Il a aussi discuté de l'organisation par le Gabon et l'Allemagne d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue le 26 septembre 2014 en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, de la tenue à Brazzaville, du 27 au 30 avril 2015, d'une conférence internationale en application des recommandations de sa trente-neuvième réunion et de la signature d'un accord-cadre de coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la CEEAC sur la question du commerce illicite d'espèces sauvages.

25. Lors de la quarantième réunion, le Gabon a informé le Comité des progrès accomplis dans l'application des recommandations concernant le trafic d'espèces sauvages qui figurent dans la lettre adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne et du Gabon et (voir A/68/553, annexe). Le Gabon a indiqué que des consultations informelles se déroulaient actuellement à l'ONU entre les membres du Groupe d'amis unis contre le trafic d'espèces sauvages, sous l'égide du Gabon et de l'Allemagne, en vue d'élaborer un projet de résolution de l'Assemblée générale sur le sujet.

F. Activités du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU

26. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et la CEEAC ont informé le Comité des progrès accomplis dans l'application des instruments juridiques en vigueur en matière de désarmement et de non-prolifération. Le Centre a souligné l'importance de ratifier la Convention de Kinshasa et indiqué que cinq États membres du Comité avaient déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion à cette convention. Il a encouragé les autres États membres à faire de même, sachant que six ratifications sont nécessaires pour que la Convention entre en vigueur.

27. Le Centre a informé le Comité qu'il avait achevé la rédaction d'un guide pour l'harmonisation des législations nationales des États parties à la Convention de Kinshasa. Le Centre et la CEEAC ont fait part au Comité des diverses activités qu'ils ont organisées pour aider les États membres à remplir les conditions de la Convention de Kinshasa et du Traité sur le commerce des armes et à les appliquer.

28. Le Centre a annoncé par ailleurs l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, que 130 États ont signé, 67 d'entre eux ayant déposé leurs instruments de ratification, parmi lesquels un État membre du Comité. Il a encouragé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité sur le commerce des armes.

29. Enfin, le Centre a informé le Comité de ses activités relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci vise à empêcher que des acteurs non étatiques se dotent d'armes de destruction massive. Il a indiqué que sept États membres du Comité ont présenté aux organes compétents des Nations Unies un rapport initial sur la question et a encouragé les autres États membres du Comité à faire de même. Il a rappelé au Comité que, conformément à son mandat, il reste à sa disposition pour lui fournir des conseils techniques sur la ratification d'instruments juridiques et le renforcement des capacités en matière de désarmement et de non-prolifération en Afrique centrale.

G. Coopération avec les organisations internationales et régionales, avec l'appui d'entités des Nations Unies

30. La participation active de la CEEAC et de l'Union africaine ainsi que la présence et la participation aux travaux du Comité de diverses entités des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, l'ONUDC, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, la MINUSCA, la MONUSCO, le BNUB et la MENUB, ont apporté un concours précieux aux efforts qu'il déploie pour régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique centrale.

H. Examen stratégique du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

31. Au cours de sa quarantième réunion, le Comité a examiné les recommandations issues de l'examen stratégique interinstitutions du BRENUAC, telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2015/339). Le Comité s'est notamment penché sur la question du renforcement de la Section des affaires politiques du Bureau régional et la manière de résoudre ses problèmes de mobilité, afin que la mission puisse se concentrer sur les quatre priorités stratégiques suivantes : a) renforcer les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation; b) appuyer les initiatives des organismes des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité; c) améliorer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies dans la sous-région en ce qui concerne la paix et la sécurité; et d) renforcer la capacité de conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies dans la sous-région sur les principales évolutions concernant la paix et la sécurité.

32. Le Comité a appuyé fermement les recommandations issues de l'examen stratégique et demandé à l'Angola et au Tchad, qui sont actuellement membres du Conseil de sécurité, de mobiliser l'appui des autres membres du Conseil. En outre, le Comité a prié les missions permanentes des États d'Afrique centrale auprès de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer ces recommandations à l'Assemblée générale, notamment devant la Cinquième Commission. Le Comité a par ailleurs exprimé sa gratitude au BRENUAC pour avoir assuré son secrétariat.

III. Questions administratives et financières

33. Le Comité a rappelé la Déclaration de 2009 relative au Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Déclaration de Libreville), adoptée à sa vingt-huitième réunion, et examiné la situation financière dudit fonds. Il a relevé qu'aucune contribution supplémentaire n'a été reçue depuis 2013 et exprimé sa profonde préoccupation devant le manque de contributions volontaires, en dépit des engagements pris par les États membres. Il les a engagés instamment à s'acquitter de leurs obligations financières de manière à assurer qu'il puisse continuer de fonctionner efficacement, conformément à l'esprit de la Déclaration de Libreville.

IV. Conclusions et recommandations

34. Le Secrétaire général se félicite de la poursuite de l'action menée par le Comité pour consolider la paix et la sécurité en Afrique centrale, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Il l'encourage à renforcer encore sa collaboration avec la CEEAC et à améliorer sa coopération avec le système des Nations Unies, l'Union africaine ainsi que les autres organisations régionales et sous-régionales et partenaires internationaux.

35. Les activités de Boko Haram continuent d'avoir des effets déstabilisateurs, d'ordre humanitaire et sur les plans des droits de l'homme et de la sécurité, sur les États d'Afrique centrale, en particulier le Cameroun et le Tchad. Dans ce contexte, le Secrétaire général se félicite de l'adoption par le Comité, à sa trente-neuvième réunion, de la Déclaration de Bujumbura, dans laquelle il demande notamment aux chefs d'État de la CEEAC de demeurer saisis de la question. Il constate également avec satisfaction que les acteurs et partenaires régionaux et sous-régionaux poursuivent leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'insurrection de Boko Haram dans une perspective globale et intégrée et engage la CEEAC et la CEDEAO à organiser le sommet de chefs d'État prévu. Il se félicite également des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale. Il encourage les États membres du Comité, avec l'aide du BRENUAC, du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à mettre la dernière main à la stratégie intégrée et à en envisager l'adoption à sa quarante et unième réunion ministérielle. Dans le droit fil de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Secrétaire général réaffirme qu'il importe de veiller à ce que toutes les mesures de lutte contre le terrorisme respectent strictement le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire ainsi que l'état de droit. Cet impératif vaut à la fois pour les opérations menées par la Force multinationale mixte et la mise au point de la stratégie intégrée pour la région.

36. La situation en République centrafricaine et les incidences de cette crise sur la population locale et la sous-région demeurent très préoccupantes. L'adoption par le Comité de l'Appel de Luanda sur la situation en République centrafricaine est un message fort indiquant que la sous-région maintient son engagement face à cette question. Le Secrétaire général soutient l'appel adressé par le Comité aux différentes parties prenantes et partenaires de l'Afrique centrale pour qu'il veille à l'application des conclusions du Forum de Bangui pour la réconciliation nationale. Il souligne en particulier l'urgence de mobiliser les ressources nécessaires au bon

déroulement des élections et à la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et appelle les États Membres à soutenir le pays en ce moment décisif. À cet égard, M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, continuera, en collaboration étroite avec M. Babacar Gaye, son Représentant spécial pour la République centrafricaine, à solliciter le soutien des États Membres de la région.

37. Le Secrétaire général reste gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Burundi. Il salue le lancement par le Comité de l'Appel de Luanda sur la situation au Burundi et soutient les contributions sous-régionales aux initiatives régionales et internationales en cours visant à ramener la stabilité dans le pays. Il appuie l'appel adressé par le Comité à toutes les parties pour qu'elles renoncent à l'usage de la violence et engagent un dialogue constructif. À la suite de l'adoption, le 13 juin 2015, à sa 515e séance, du communiqué sur le Burundi par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général a demandé à son Représentant spécial pour l'Afrique centrale d'offrir ses bons offices au Burundi à l'appui des efforts régionaux visant à réduire les tensions, parvenir à un consensus sur une sortie de crise et aider les Burundais à régler pacifiquement leurs différends. Le Représentant spécial pour l'Afrique centrale collaborera étroitement avec l'Équipe de facilitation internationale conjointe, comprenant des représentants de l'Union africaine, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde gratitude à M. Said Djinnit, son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'il a déployés sans relâche pendant les mois de mai et juin 2015 pour faciliter en toute impartialité le dialogue entre les parties prenantes burundaises.

38. Le Secrétaire général salue la ratification par le Cameroun, le Congo, le Gabon la République centrafricaine et le Tchad de la Convention de Kinshasa, qui reste un instrument indispensable dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et la violence armée en Afrique centrale. Il appelle les États membres du Comité qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier aussi afin qu'elle puisse entrer en vigueur.

39. Le Secrétaire général encourage les États membres du Comité, ainsi que la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée, à rester attachés à l'application pleine et entière des décisions issues du sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013. Il renouvelle l'appel qu'il a adressé aux États Membres et aux partenaires pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires pour permettre au Centre interrégional de coordination et au Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale de devenir pleinement opérationnels. Le BRENUAC continuera, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, d'aider les pays de la région à atteindre ces objectifs.

40. Le Secrétaire général reste préoccupé par les informations continuant de faire état de braconnage et de commerce illicite d'espèces sauvages, et de leurs liens avec le financement de groupes armés en Afrique centrale. Il rend hommage au Comité pour son engagement actif dans ce domaine et salue les efforts entrepris à un haut niveau par le Congo et le Gabon pour davantage sensibiliser l'opinion publique, appeler la communauté internationale à agir et renforcer la coopération régionale à cet égard. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États membres du

Comité et la CEEAC à élaborer une stratégie sous-régionale cohérente pour lutter contre ce phénomène inquiétant, avec le soutien du BRENUAC, de l'ONUDC et d'autres partenaires.

41. Le Comité a besoin d'urgence de fonds supplémentaires pour continuer son travail. Aussi, le Secrétaire général invite-t-il instamment tous les États membres du Comité à s'acquitter de leurs obligations financières afin que le Comité puisse continuer de remplir sa fonction essentielle de mécanisme de renforcement de la confiance entre les États de la sous-région.

42. Le Secrétaire général réaffirme qu'il importe d'augmenter au maximum les possibilités pour le BRENUAC de rester un outil important de diplomatie préventive en Afrique centrale, ce qui contribuera à améliorer l'assistance qu'il fournit au Comité. À cet égard, il souligne les recommandations issues de l'examen stratégique du BRENUAC figurant dans son rapport du 14 mai 2015 au Conseil de sécurité sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional (S/2015/339). Le Secrétaire général se félicite du soutien apporté par le Conseil de sécurité aux recommandations issues de l'examen stratégique (S/PRST/2015/12) et invite tous les États Membres à les soutenir également.

43. Le Secrétaire général sait gré au Département des affaires politiques, au BRENUAC et à son Représentant spécial pour l'Afrique centrale d'avoir apporté leur aide au fonctionnement du Comité. Il remercie également le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau des affaires de désarmement, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, la MONUSCO, la MINUSCA, la MENUB et les autres entités du système des Nations Unies opérant en Afrique centrale de leur participation aux réunions du Comité. Il attend avec intérêt les conclusions de la quarante et unième réunion ministérielle du Comité, prévue à Libreville.

Annexe I

[Original : français]

Déclaration de Bujumbura sur la menace liée aux activités terroristes du groupe Boko Haram sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale, adoptée le 4 décembre 2014, lors de la trente-neuvième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Bujumbura, au Burundi

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Bujumbura (République du Burundi), à l'occasion de la trente-neuvième réunion ministérielle dudit comité,

Préoccupés par les attaques répétées et croissantes de Boko Haram au nord de la République du Cameroun,

Tenant compte des conséquences économiques, sociales et humanitaires négatives que les activités de ce groupe font peser sur la République du Cameroun et la République du Tchad,

Tenant compte également du fait que les pays concernés sont contraints d'affecter des ressources importantes initialement destinées à leur développement économique et social à la lutte contre ce groupe,

Considérant le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale,

Conscients de la nécessité de débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qu'aucunes circonstances ne saurait justifier,

Notant que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, ni à une nationalité, civilisation ou groupe particuliers,

Nous référant aux différentes résolutions des Nations Unies sur le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment la résolution 2178 (2014) adoptée lors du Sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies consacré aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, tenu le 24 septembre 2014,

Soulignant la nécessité de la mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

Nous référant aux conclusions du Sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique, tenu le 2 septembre 2014,

Condamnons avec la plus grande fermeté les activités terroristes de Boko Haram au Nigéria et au nord de la République du Cameroun;

Condamnons également l'ambition injustifiable de ce groupe de créer un « califat islamique » dans la zone du bassin du lac Tchad;

Soutenons fortement toutes les initiatives prises par les pays de la région, la Commission du bassin du lac Tchad, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, les Nations Unies et la communauté internationale dans la recherche de solutions à ce problème;

Félicitons la République du Cameroun et la République du Tchad pour toutes les mesures qu'elles mettent en œuvre pour lutter contre ce groupe armé;

Encourageons la République fédérale du Nigéria à intensifier ses actions militaires en vue de sécuriser sa frontière avec la République du Cameroun et la République du Tchad;

Invitons les États membres du Comité à augmenter leur vigilance sur le risque de propagation de toute forme de terrorisme et extrémisme en Afrique centrale;

Exhortons la communauté internationale à accroître son soutien à la lutte contre ce groupe armé;

Soulignons la nécessité d'une approche globale et intégrée dans la lutte contre le terrorisme et les groupes armés en Afrique centrale;

Proposons que ce thème soit inscrit à l'ordre du jour du prochain sommet des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale;

Demandons au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) de soumettre cette question à l'examen du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Annexe II

[Original : français]

Appel de Luanda sur la situation en République centrafricaine, adopté le 4 juin 2015, lors de la quarantième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Luanda (Angola)

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Luanda (République d'Angola) à l'occasion de la quarantième réunion ministérielle dudit comité,

Après avoir examiné la situation géopolitique et sécuritaire dans la sous-région de l'Afrique centrale,

Nous déclarons préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;

Rappelons les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et les décisions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation en République centrafricaine;

Reconnaissons les déclarations et décisions issues des différents sommets de la CEEAC, notamment la récente seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenue le 25 mai 2015 à N'Djamena (République du Tchad);

Louons les efforts déployés par la communauté internationale, notamment les Nations Unies, à travers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui chaque jour ne ménage aucun effort pour secourir les populations et atténuer leurs souffrances;

Rendons hommage à l'Union africaine à travers la Mission de l'Union africaine pour la Centrafrique et l'Afrique centrale (MISCA) pour son engagement continu dans le processus de règlement de la crise en République centrafricaine;

Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le processus de transition et à s'impliquer plus activement dans toutes les actions visant la résolution définitive de la crise en République centrafricaine;

Exprimons toute notre reconnaissance au Médiateur international, Son Excellence Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, pour son implication personnelle et tous les efforts qu'il déploie pour le règlement définitif de la crise centrafricaine; ainsi que les deux médiateurs, le Président de la République du Tchad, Son Excellence Idriss Deby Itno, et le Président de la République de Guinée équatoriale, Son Excellence Teodoro Obiang Nguema Mbasogo;

Réaffirmons notre attachement à l'Accord de Brazzaville sur la cessation des hostilités;

Nous félicitons de la tenue des consultations à la base, entre janvier et mars 2015, suivies à Bangui, du 4 au 11 mai 2015, du Forum de réconciliation nationale ayant regroupé toutes les forces vives de la nation, à savoir les autorités de la transition, les partis politiques, la société civile, les religieux et les groupes armés, sous la conduite de M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies;

Saluons la signature par toutes les parties prenantes du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine ainsi que la signature entre le Gouvernement de transition et les groupes armés, de l'accord sur les principes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) et d'intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain et la signature de l'accord relatif à la démobilisation des enfants soldats;

Exhortons les différents acteurs au respect des engagements pris lors du Forum national de Bangui afin de favoriser le retour à un climat de paix et de sécurité nécessaire pour l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes;

Renouvelons notre reconnaissance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur assistance multiforme dans le cadre des efforts en vue du retour à une paix durable en République centrafricaine et les invitons à concrétiser les promesses de financement et à mobiliser des ressources additionnelles pour le financement du déficit du budget des élections et des opérations de cantonnement des ex-combattants dans la perspective du DDRR;

Exprimons notre gratitude aux Nations Unies, à l'Union africaine et à la CEEAC ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux pour leur soutien constant à la République centrafricaine.

Annexe III

[Original : français]

Appel de Luanda sur la situation au Burundi, adopté le 4 juin 2015 lors de la quarantième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Luanda (Angola)

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Luanda (République d'Angola), à l'occasion de la quarantième Réunion ministérielle dudit comité,

Après avoir examiné la situation géopolitique et sécuritaire dans la sous-région de l'Afrique centrale,

Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République du Burundi;

Exprimons notre sympathie au peuple frère du Burundi suite aux actes de violence ayant entraîné des déplacements massifs de populations et des pertes en vies humaines;

Appelons toutes les parties burundaises à la retenue et à s'abstenir de tout acte de violence susceptible de cristalliser la situation politique et sécuritaire déjà tendue;

Exprimons toute notre reconnaissance à l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, pour tous les efforts qu'il déploie au quotidien avec le soutien de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et l'Union africaine, pour la promotion du dialogue entre les différents acteurs burundais et le prions de poursuivre cette initiative;

Nous félicitons de la nomination de M. Goukouni Weddeye, ancien Chef d'État de la République du Tchad, en qualité d'Envoyé spécial de la CEEAC pour les pays des Grands Lacs en général, le Burundi en particulier, lors de la session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur la situation au Burundi, tenue à N'Djamena (République du Tchad), le 25 mai 2015;

Saluons la décision des chefs d'État de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est sur la nécessité d'un report des élections afin de permettre le rétablissement d'un climat apaisé, indispensable à la tenue d'élections libres, crédibles et transparentes;

Demandons à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale d'apporter le soutien nécessaire aux initiatives sous-régionales et internationales en vue de la sortie de crise au Burundi;

Réaffirmons l'engagement de nos États à appuyer le Burundi et à s'impliquer plus activement dans toutes les actions visant la résolution définitive de la crise;

Invitons la communauté internationale à continuer à apporter son soutien au peuple frère du Burundi dans sa recherche de paix;

Sollicitons le concours des pays voisins dans la mobilisation pour le retour des réfugiés se trouvant dans leurs territoires respectifs.